

LPO Info

Franche-Comté

Bulletin de liaison destiné aux membres de la Ligue pour la Protection des Oiseaux

EDITO

2010 est l'année internationale de la biodiversité. Les animations de la fête de la nature des 22 et 23 mai se sont déroulées sur ce thème : "la Biodiversité c'est ma nature", avec un appel citoyen à signer sur le site www.labiodiversitecestmanature.org

Quel est le constat à l'heure actuelle ? En 2002, les principaux dirigeants politiques de la planète avaient promis de ralentir la vitesse de la perte en biodiversité dans le monde en 2010. 2010, nous y sommes. Après l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), l'ONU confirme à son tour que l'objectif fixé en 2002 au Sommet de Johannesburg "n'a pas été atteint". Aucun pays n'a réussi à atteindre cet objectif, en cette année internationale de la Biodiversité, le déclin des espèces continue, il est même en phase d'accélération.

En France, depuis 1976, la loi, traduite de façon concrète dans le Code de l'Environnement, intègre la protection de la nature ; c'est le dossier que vous pourrez lire dans ce LPO Info. Malgré cet outil juridique, la perte de la biodiversité se poursuit rapidement dans notre pays.

En Franche-Comté, l'un des projets les plus redoutables détruisant la biodiversité est celui du Conseil Général de Haute-Saône qui prévoit d'implanter une ZAC à Malbouhans, sur une pelouse acidiphile rare, unique dans notre région, et abritant une population remarquable de tairiers des prés, espèce menacée. Concernant ce projet, la LPO Franche-Comté vous invite à signer la pétition jointe à ce LPO Info et que vous pouvez signer en ligne.

Un sondage récent montre que seuls 38 % des européens connaissent le sens du mot "biodiversité". La tâche d'une association comme la nôtre est immense : elle se doit de sensibiliser la population sur ce thème, et de s'opposer aux projets de destruction des sites remarquables.

La biodiversité nous concerne tous, ce que les écosystèmes apportent à l'humanité est énorme et irremplaçable, leur disparition nous met en danger. Nous comptons pleinement sur tous nos membres pour relayer ce message.

Bernard Marconot, Vice-Président de la LPO Franche-Comté



2 Actualités

- Agenda
- Un coup d'oeil en arrière

5 Infos de la LPO

- Nature au pas de sa porte
- La LPO en action
- Compte-rendu de l'AG
- Du côté des groupes locaux
- La page des refuges LPO

15 Zoom

Agent de l'ONCFS

16 Dossier

Espèces protégées : du nouveau

20 Balade nature

Pagney - Le Moutherot



Animations nature

Juillet

- Ven. 2 et sam. 3 juil. - Blye (39) - Bague d'oiseaux
Jean David (06 83 39 76 80) et Pierre Piotte (03 81 80 27 66)
- Dim. 4 juil. - Dole (39) - Randonnée naturaliste de Dole au Mont Roland - A la journée, prévoir un pique-nique - rdv à 9h devant la gare de Dole - Sylvain Besson et Adeline Franzoni (06 84 04 73 59)
- Mar. 6 et mer. 7 juil. - Brussey (70) - Bague d'oiseaux
Pierre Piotte (03 81 80 27 66)
- Sam. 10 et dim. 11 juil. - Rougemont (25) - Bague d'oiseaux
Pierre Piotte (03 81 80 27 66)
- Sam. 17 juil. - Formation identification des indices de nidification de l'épervier - niveau 2 (non-débutant) - Marc Brignon
- Sam. 17 et dim. 18 juil. - Blye (39) - Bague d'oiseaux
Jean David (06 83 39 76 80) et Pierre Piotte (03 81 80 27 66)
- Mer. 21 et jeu. 22 juil. - Vieilley (25) - Bague d'oiseaux
Pierre Piotte (03 81 80 27 66) et Patrick Joly (03 81 57 81 18)

Août

- "Camp" de migration à Pont-de-Roide - Permanence sur le site de nombreuses dates en août
Groupe local Pays de Montbéliard - (03 81 93 29 88)
- Sam. 21 et dim. 22 août - Brussey (70) - Bague d'oiseaux
Pierre Piotte (03 81 80 27 66)
- Sam. 28 août - Petit-Noir (39) - A la découverte des oiseaux de la Basse Vallée du Doubs - rdv à 9h au supermarché de Petit-noir
Sortie organisée par l'EPTB Saône et Doubs - Renseignements LPO



Découvrez les oiseaux de la basse vallée du Doubs © Jean-Marc Gérard

- Sam. 28 août - Besançon - Les hirondelles à vélo - rdv à 9h devant le Port Fluvial - Sortie financée par la Direction des Espaces Verts de la Ville de Besançon - Renseignements et inscription à la LPO

Septembre

- "Camp" de migration à Pont-de-Roide - Permanence sur le site de nombreuses dates en septembre
Groupe local Pays de Montbéliard - (03 81 93 29 88)
- Sam. 11 et dim. 12 sept. - Brussey (70) - Bague d'oiseaux
Pierre Piotte (03 81 80 27 66)
- Sam. 11 et dim. 12 sept. - Besançon (25) - Visite de refuge LPO - Exposition de sculptures d'oiseaux - Gilles Manne (06 70 37 28 66)
- Dim. 12 sept. - Frahier (70) - Visite de refuge LPO de 9h à 12h et de 14h à 18h, promenade libre ou visite accompagnée (à 14h30 et 16h30) - Pique-nique à l'abri possible - Le Jardin des Rouges Vis, 11 rue du Charme - Catherine et Thierry Faivre - (03 84 27 30 83)
- Mercredi 15 sept. - Besançon - Mais où est donc Ornica le merle noir...! l'équipe de l'Inspecteur Pivert mène l'enquête - Public jeune
En après-midi à la Maison de l'environnement de Franche-Comté

Mercredis des Enfants de la MEFC, avec le soutien de la Région Franche-Comté - MEFC (03 81 50 25 69)

- Journées du patrimoine - Sam. 18 sept. - Arc-et-Senans (25) - Découverte du patrimoine naturel de la Saline, en partenariat avec la Saline et le CG25 - Entrée payante - Renseignements à la LPO
- Sam. 18 sept. - Saône (25) - Le peuple migrateur - Sortie organisée par le Syndicat mixte du Marais de Saône. Réservation obligatoire : 03 81 55 48 75 ou syndicat.maraisdesaone@wanadoo.fr
- Dim. 19 sept. - Dampierre-sur-Doubs (25) - A la découverte des oiseaux - rdv à 9h30 devant l'écluse
Groupe local Pays de Montbéliard - (03 81 93 29 88)

Un coup d'oeil en arrière

Les réunions de la LPO Franche-Comté

- 26 fév. - Bureau et Conseil d'Administration
- 19 mars - Conseil d'Administration
- 3 avr. - Assemblée Générale et Conseil d'Administration
- 30 avr. - Conseil d'Administration
- 7 mai - Bureau

La LPO Franche-Comté à l'extérieur

- 7 jan. - Voeux de la Ville de Besançon (JC Weidmann)
- 12 jan. - Voeux MEFC/Conf. Biodiversité (JC Weidmann)
- 13 jan. - Copil Natura 2000 CG90
- 27 jan. - Gpe travail Bois d'Accacias Dole (D. Lavrut)
- 27 jan. - Zones humide Agence de l'eau (JC Weidmann)
- 12 fév. - Concertation Bromadiolone Campagnols (JCW)
- 28 fév. - Concertation Natura 2000 préservation de la biodiversité CG90 (B. Marconot)
- 9 mars - Commission Départementale Chasse et Faune Sauvage du 25 (Frédéric Maillot)
- 20 mars - Conférence Lynx à Rurey (E. Cretin)
- 25 mars - Ouverture saison 2010 à la Maison Départementale de l'Environnement du 90 (A. Naal)
- 1^{er} avr. - Comité Technique de l'étude paysagère des fortifications de Vauban, inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO (C. Bonfill)
- 20 avr. - CA de la Réserve de Frotey (H. Pinston, F. Maillot)
- 22 avr. - AG de l'association TRI (A. Manchon)
- 29 avr. - AG de FC Nature Environnement (F. Maillot)
- 5 mai - Commission Départementale Chasse et Faune Sauvage du 25 (Frédéric Maillot)
- 5 mai - Assemblée Générale de la Maison de l'environnement de Franche-Comté (C. Mauvais)
- 6 mai - Assemblée Générale du Plateau Patrimoine Naturel de la MEFC (F. Maillot)
- 18 mai - Assemblée G^{ale} de la Réserve de Frotey (H. Pinston)
- 20 mai - Commission thématique gestion des milieux ouverts Val de Brenne (J. Siess)
- 20 mai - Commission thématique gestion de l'espace Val de Brenne (J. Siess)
- 25 mai - CA de la Réserve de Frotey (F. Maillot, H. Pinston)
- 2 juin - Réunion gestionnaires Réserves nationales à la DREAL
- 5 juin - Assemblée Générale de la LPO France

Signez et faites signer la pétition "Non à la destruction du site de Malbouhans (70)"

Comme déjà évoqué dans un précédent numéro (cf LPO Info n°8), le projet de création d'une ZAC porté par le Syma Arémis-Lure (et soutenu par le Conseil Général de la Haute-Saône) est toujours d'actualité !

La demande de la LPO Franche-Comté adressée en septembre 2008 au préfet de la Haute-Saône afin de désigner le site dans le réseau Natura 2000 est restée pour l'heure sans réponse.

Une ZAC à cet endroit fera disparaître la population de Tariers des prés (espèce inscrite sur la Liste Rouge des oiseaux menacés de Franche – Comté dans la catégorie "Vulnérable") ainsi que la plupart des surfaces de pelouses acidiphiles du Violion caninae, habitat d'intérêt communautaire, prioritaire en matière de conservation (inscrit à l'annexe I de la directive "Habitats").

Considérant que ce dommage n'est pas compensable du fait de la rareté de certains habitats et des menaces de disparition très fortes pesant sur le Tariet des prés, la LPO Franche-Comté demande l'abandon de ce projet sur ce site et la préservation intégrale du site de Malbouhans avec mise en place d'une gestion conservatoire par le Conseil Général de la Haute-Saône (propriétaire des terrains).

A l'heure où la préservation de la biodiversité est reconnue comme une priorité internationale (rappelons que l'année 2010 a été déclarée année internationale de la biodiversité), la LPO Franche-Comté considère que la destruction d'un tel site par une collectivité territoriale, qui plus est avec l'aide de financements publics, est aujourd'hui inacceptable et en totale contradiction avec nos engagements européens et avec ceux pris au niveau national lors du Grenelle de l'Environnement.

A l'heure actuelle, ce projet de ZAC est probablement le projet le plus "grenello-incompatible" de Franche-Comté.

Merci de soutenir l'action de la LPO Franche-Comté pour la préservation intégrale du site de Malbouhans : signez et faites signer la pétition en ligne sur le site de la LPO Franche-Comté.

Pour signer la pétition en ligne, consultez le lien suivant

<http://www.mesopinions.com/Non-a-la-destruction-du-site-de-Malbouhans---Le-tariet-des-pres-menace---petition-petitions-118ccd1e436e442f5d8b61c179969ade.html>

Ou allez sur www.mesopinions.com et recherchez "Tariet des prés Malbouhans"

Le tariet des prés menacé par un projet de ZAC © Jean-Philippe Paul



Chantiers bénévoles

Un chantier bénévole interassociatif (LPO Franche-Comté / association TRI de Quingey) a été réalisé sur les marges de l'Espace naturel sensible de la côte de Moini, en périphérie des zones défrichées par le contrat Natura, afin de créer une placette à engoulement.

Sept placettes ont pu être construites le 13 mars dernier sur les zones qui avaient été défrichées le 28 novembre 2009. Le suivi de l'espèce dans le cadre de l'ENS et dans le cadre de la veille sur les espèces patrimoniales permettra d'évaluer à moyen terme ces actions. Ces microhabitats chauds et mis en lumière sont par ailleurs potentiellement favorables aux reptiles et papillons. La participation des membres LPO fut très modeste et c'est dommage. Alliant action concrète, convivialité et sensibilisation, ce type de chantiers doit redevenir une tradition de l'association. Mille projets sont possibles en ce sens.

Jean-Philippe Paul

Placette à engoulement créée à Quingey © Jean-Philippe Paul



Nature au pas de sa porte

Bilan à l'issue d'une première année d'actions en Franche-Comté

Initié avec le soutien financier du Conseil régional, le volet médiation faune sauvage du projet Nature au pas de sa porte n'a pas connu de temps mort en 2009. Ce projet consiste à répondre aux sollicitations de particuliers ou, dans un cadre précis, de professionnels et de partenaires institutionnels confrontés à la faune sauvage. Les appels téléphoniques et les courriels ont été nombreux dès le printemps. Au nombre des affaires à traiter, parmi les plus importantes, signalons :

- les interrogations de riverains sur les tirs ou les nuisances de corbeau freux,
- les comportements atypiques de certains oiseaux (merle noir, mésange charbonnière, picidés, corvidés, etc.),
- les problèmes de cohabitation avec les colonies d'hirondelle de fenêtre,
- et les traditionnels ramassages de jeunes oiseaux... tombés du nid.

Il n'y a pas de réponse toute faite mais des réponses circonstanciées... à adapter en fonction de l'interlocuteur, public ou privé, du degré de menace ou encore de l'urgence de la situa-

la LPO en action



Plateforme à cigogne à Arc-lès-Gray
© Christophe Morin

tion. Les solutions préconisées ont souvent été discutées avec le responsable du centre Athenas (www.athenas.fr, Forum Faune Info), notre principal référent.

A titre d'exemple, citons cette action multi-partenaire : en mars 2009, un couple de cigognes blanches a cherché à construire son nid sur un pylône d'une ligne à 63 000 volts, situé en bordure de la ligne de chemin de fer Gray-Auxonne, sur le territoire d'Arc-lès-Gray (70). Pour éviter un risque d'électrocution, nous avons contacté l'exploitant, Réseau de Transport d'Electricité (RTE), gestionnaire du réseau de

transport à haute et très haute tension, filiale du groupe EDF. A l'issue de cette rencontre, il a été décidé de protéger les oiseaux, de retour possible en 2010, des éventuels risques d'électrocution, et de mettre en place un site de substitution sécurisé. RTE prend en charge l'installation de dispositifs d'éloignement (pics anti-nids) sur 3 pylônes proches du nouveau site de nid et le coût d'installation du poteau. Ce dernier est offert par France Bois Imprégné, entreprise locale spécialisée dans la confection de poteau bois, Réseau Ferré de France a mis à disposition à titre gratuit le terrain nécessaire à la pose du poteau et la LPO Franche-Comté a financé le coût de fabrication de la plateforme.

Ce nouvel «outil» que constitue le volet médiation faune sauvage a montré son efficacité tout au long de l'année écoulée. Il ne devrait cesser de se développer à l'avenir tant les problèmes de cohabitation entre la faune sauvage et les activités humaines sont devenus récurrents.

Christophe Morin

Chronique d'une rencontre printanière

Tout avait commencé la veille. Sur le répondeur téléphonique, le message de Jean-Marie disait à peu près ceci :

« Depuis quelque temps, des hirondelles tournent autour de l'ancienne ferme de Jean, mon voisin, cherchant visiblement à regagner les nids qui se trouvent à l'intérieur et qui sont cette année inaccessibles parce que la porte doit demeurer fermée. Que peut-on faire pour remédier à cette situation ? »

Jean est un ancien agriculteur, à la retraite depuis longtemps. Mais il avait gardé jusqu'à l'an passé un joli troupeau d'une soixantaine de moutons. Une partie de l'étable avait été transformée en bergerie et la porte du bâtiment restait ouverte la journée. C'est que Jean, très attaché à la nature et à ses moutons, l'était tout autant à «ses» hirondelles ! Aujourd'hui, à 87 ans révolus, il a dû se résigner à quitter ses moutons, la bergerie s'est vidée de ses pensionnaires, et la porte reste fermée.

Ainsi, quand au matin nous arrivons devant la ferme, les hirondelles sont nombreuses, volant en tous sens dans les rues alentour et revenant toujours vers la façade qu'elles frôlent à toute allure. Nous entrons. Des nids sont accrochés aux poutres du plafond. Nous en comptons vingt-quatre en parfait état. Une évidence s'impose immédiatement : il suffirait de pratiquer une ouverture dans une des fenêtres

existantes pour remédier au problème ; les dites fenêtres n'étant en réalité que de simples panneaux en résine translucide, nous décidons de remplacer le panneau jouxtant la porte par une planche en laissant un espace suffisant en partie supérieure. Conscient que ce petit bricolage ne va pas me prendre beaucoup de temps, je suggère que l'on ouvre (enfin !) la porte du bâtiment, en attendant que le panneau soit remplacé ...

La porte est ouverte, nous nous écartons et là, spectacle étonnant, dans les quelques secondes qui suivent, toute la colonie, comme répondant à un signal, à la queue leu leu, se précipite à l'intérieur, remplissant tout l'espace dans un concert assourdissant ; c'est un ballet continu d'allées et venues d'un bout à l'autre de la grange ; les oiseaux se posent un temps sur les nids puis repartent de plus belle. Témoins incrédules d'une scène inoubliable, nous découvrons les reflets magnifiques des plumages ; leur beauté, la vivacité des vols, l'impossibilité de suivre leurs mouvements tant il y a d'oiseaux qui virevoltent dans si peu d'espace nous laissent émerveillés. Nous sommes le 19 avril ; arrivées avec le printemps, cela fait donc trois semaines que ces hirondelles attendent de pouvoir entrer là, après leur long parcours migratoire de milliers de kilomètres !

Deux heures plus tard, de retour sur les lieux, nous procédons au remplacement du panneau. Le ballet continue, les hirondelles entrent et sortent par la porte, les décibels n'ont pas faibli. Après quelques instants d'hésitation, avec une pointe d'inquiétude, nous refermons la porte. Les quelques oiseaux qui étaient sur le point de sortir rebroussement chemin, reviennent aussitôt, volent sur place un instant, hésitent puis repartent. Une ou deux minutes se passent ainsi ; le temps nous paraît long. Finalement, une hirondelle trouve l'ouverture offerte, suivie aussitôt par une autre, puis une troisième, les autres continuant à tourner dans la grange, et puis, le soulagement, un oiseau rentre par le même chemin, puis un second, puis s'ensuit un va-et-vient dans les deux sens ; la partie semble gagnée !

Elle l'est sans doute pour cet été, mais il n'y a plus de bétail dans ce bâtiment, qui, très probablement n'existera plus dans quelques années ! Ce lieu de nidification va disparaître, comme tant d'autres ! Alors que faire ?

Daniel Gillet

Aménagement pour l'hirondelle rustique © Daniel Gillet





Oui, je veux adhérer !*

Attention, bulletin à adresser directement à la LPO France

• Je choisis d'être :

- 1 42,50 € Adhérent familial + L'OISEAU magazine
- 2 33,50 € Adhérent individuel + L'OISEAU magazine
-€ Bienfaiteur + L'OISEAU magazine (89,50 € et plus)
- 3 27,00 € Adhérent familial
- 4 18,00 € Adhérent individuel
-€ Bienfaiteur (75 € et plus)

Pour les personnes sans emploi et les étudiants, sur l'envoi d'un justificatif validé, le montant à régler est de : • 1 : 33,55 € • 2 : 27 € • 3 : 19,05 € • 4 : 12,5 €.

- 19,50 € L'OISEAU magazine (Abonnement seul)
- 4,50 € Rapaces de France (Ne peut être souscrit qu'avec un abonnement à L'OISEAU magazine)
- 6,10 € Frais d'envoi de L'OISEAU magazine à l'étranger
-€ ORNITHOS (Membre LPO : 37 €, non-membre : 42 €)
-€ Je fais également un don

FRA € TOTAL

• Je règle par :

chèque bancaire ; banque :

carte de crédit

date d'expiration :

J'autorise le prélèvement de la somme de :€

Fait à Signature :

le

Mme. Mlle. M.

Courriel :

Nom :

Prénom :

Adhérent familial, indiquez les prénoms et années de naissance :

.....

je désire recevoir une carte pour chaque membre de ma famille

Adresse :

Code postal : Ville :

je ne souhaite pas recevoir de reçu fiscal

Bulletin d'adhésion, accompagné de son règlement à retourner à :

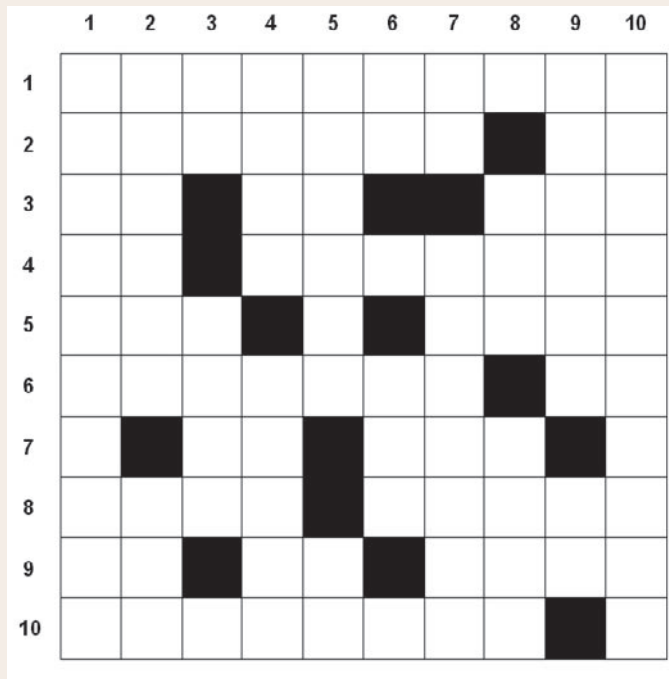
LPO - Corderie Royale - BP 90263 - 17305 ROCHEFORT CEDEX

* En adhérent à la LPO France et en habitant en Franche-Comté, vous serez automatiquement membre de la LPO Franche-Comté

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, vous disposez, auprès de la LPO, d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. La LPO est l'unique destinataire des informations que vous lui communiquez.

Mots-croisés ornitho

Par Benoît Pierrel



Horizontalement

- 1) *Erithacus rubecula* pour les ornithophiles avertis, ou encore rubiette.
- 2) Petit oiseau. Symbole chimique.
- 3) Coutumes. Paresseux. En général les membres LPO le sont.
- 4) La Terre mère et nourricière. Impondérable.
- 5) Vitale pour les oiseaux comme pour nous. Marque d'ordinateur.
- 6) Bel oiseau du Mexique. Points opposés.
- 7) Article. Poulie.
- 8) Existez. Donna du mouvement.
- 9) Début d'une infiniment longue série. Pronom. Orifice.
- 10) Surveillerais attentivement sans se faire voir.

Verticalement

- 1) Rossignol des murailles.
- 2) Animal qui intéresse l'ornithologue. Jean Vilar en est le créateur.
- 3) Usages. Fleuve africain branche mère de l'Oubangui.
- 4) Passereau brun qui cajole. Essaye.
- 5) Usez. Patrie d'Abraham.
- 6) Symbole chimique. Grand perroquet très coloré.
- 7) Enlever(phonétiquement). Le 3b vertical l'est particulièrement.
- 8) Tous nos amis volants en sont pourvus. Leurs domaines de prédilection.
- 9) Passereaux voisins du merle. Symbole chimique.
- 10) Sansonnets ou personnes d'esprit léger.

Solutions dans le prochain numéro



Abonnements

Attention, bulletin à adresser directement à la LPO Franche-Comté

FRANCHE-COMTÉ

Mme. Mlle. M.

Courriel :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Falco 14 €

Revue naturaliste de la LPO Franche-Comté

Obsnatu, le bulletin 0 €

Bulletin de liaison naturaliste

Total €

Bulletin d'abonnement, accompagné de son règlement à retourner à :

LPO Franche-Comté - Maison de l'Environnement de Franche-Comté

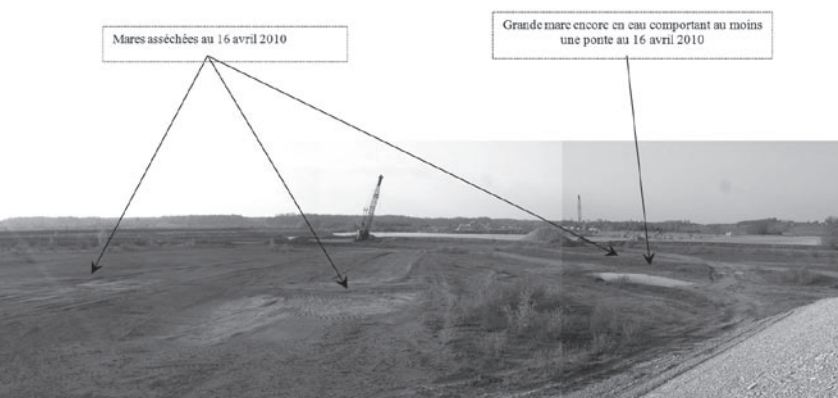
7 rue Voirin - 25000 Besançon

la LPO en action

Mesures pour le crapaud calamite sur la carrière en exploitation de Vincent et Lombard dans le Jura

Cette action s'inscrit dans le cadre du plan d'actions Crapaud calamite soutenu financièrement par la DREAL Franche-Comté. En 2009, des investigations de terrain ont permis de constater et confirmer la présence historique de l'espèce sur le site. Des contacts ont dès lors été pris avec le responsable environnement de la société afin de mettre en œuvre des mesures de gestion favorables à ce Bufonidé tout en veillant à respecter le phasage et les contraintes de l'exploitation, ce qui a été accepté et a donné lieu à la signature d'une convention. Le gestionnaire de la carrière, Holcim Granulats, s'est engagé à maintenir, à entretenir ou à aménager sur son site de Vincent des mares favorables à la reproduction du Crapaud calamite. Les travaux et autres aménagements préconisés (en particulier les interventions sur les mares existantes) seront réalisés en dehors de la période principale de reproduction située de mai à août. De son côté, La LPO Franche-Comté s'est engagé :

- à jouer le rôle de conseiller auprès de l'exploitant pour toute question relative à l'objet de cette convention
- effectuer un suivi des populations de Crapaud calamite fréquentant les mares restaurées ou créées
- mentionner le nom de la société et son rôle local dans la protection du Crapaud calamite dans toute publication faisant état de l'action locale



Mares pour le crapaud calamite © Christophe Morin

Des premières actions ont été concrétisées dès le printemps 2010 avec l'aménagement de 4 mares sur le site des Pierres Levées (zone décapée en prévision d'une exploitation à moyenne échéance) (Figures 1 & 2). Les premiers résultats sont plutôt encourageants puisque ces mares ont été colonisées instantanément par le Crapaud calamite : 16 pontes y ont été observées dès le 16 avril 2010 (dont 3 sur les mares créées). Il restera néanmoins à régler les problèmes d'infiltration d'eau et d'assèchement précoce car trois d'entre-elles n'étaient déjà plus en eau à cette date condamnant les têtards.

D'autres actions sont déjà programmées dans le courant du printemps et à l'automne/hiver prochain qui résultent des récentes observations d'avril 2010.

Christophe Morin

Actualités de la Réserve naturelle du Sabot de Frotey



Chantier sur la réserve © Mme Schiber

L'hiver 2009-2010 a été l'occasion d'un nouveau chantier communal de restauration de pelouses sèches sur une pente du Nord-Ouest de la Réserve. Ce chantier est important à l'échelle du site, puisqu'il a couvert 1 ha et est porteur d'avenir pour de nombreuses espèces. Les deux salariés LPO de la Réserve ont encadré et participé au chantier.

Il fait suite à une première étape majeure réalisée en 1989 (Falco n°24, pages 166-169) : «En 1961, la zone avait encore l'aspect d'une pelouse parsemée ici et là de buissons isolés. (...) En 1981, (...) l'envahissement par les prunelliers et l'aubépine, a en l'espace de quelques vingt ans, fermé presque totalement le milieu" et des pins noirs ponctuent la zone. En 1989, "la première intervention a donc consisté en un broyage grossier des buissons" (et les débris furent ramassés manuellement). "Certains d'entre eux ont été conservés le long des mursers ainsi que quelques arbres".

Puis durant encore 20 ans, le site a été entretenu par gyrobroyage certaines années, puis à partir de 1996 par fauche estivale, enfin par pâturage ovin extensif à partir de 2000. Mais les arbres conservés en 1989, une centaine de jeunes pins noirs (25 ans alors), ont beaucoup grandi et leur ombrage croissant a compromis de plus en plus la diversité floristique de la pelouse restée à mi-chemin de la restauration, outre le fait que la fauche est devenue impossible ces années dernières.

L'étape toute récente a donc permis d'abattre plus de 70 pins noirs (45 à 50 ans, 12 à 15 m de haut, diamètre 25 à 45 cm) dont les grumes seront utilisées localement en menuiserie. Le reste des pins (30 en bordure nord) sera exploité fin 2010.

Les aiguilles et les débris de branches, ainsi que les cendres des feux ont été soigneusement enlevés, afin d'activer la dynamique de la flore typique de la pelouse (qui reverdit activement début avril 2010). A l'ouest ensoleillé, des trouées ont été faites dans le rideau arborescent de la corniche.

Premiers explorateurs, les papillons printaniers, citron et vulcain, apprécient la lumière revenue. De nombreuses orchidées devraient recoloniser cet espace, parmi lesquelles l'ophrys frelon connu dans les années 1980 et l'ophrys abeille trouvé tout près en 2008.

Hugues Pinston et Christophe Morin

Nouvelles d'Athenas

Soins aux animaux



Rapaces nocturnes en cours d'émancipation au centre

© Gilles Moynes / Athenas

Avec 332 accueils au 23 mai, le Centre se situe en termes d'affluence dans la moyenne haute des précédentes années. Les accueils de jeunes animaux battent leur plein, avec essentiellement des chouettes hulottes (50) et des hiboux moyens-ducs (16). La majorité d'entre eux est déjà libre mais toujours en cours d'émancipation (dépendants de la nourriture jusqu'à la prise d'autonomie). Ceci donne l'occasion de rappeler que l'éducation et l'information du public sont primordiales pour éviter un ramassage souvent irraisonné des jeunes animaux, motivé par de bonnes intentions, mais très mal documenté. En effet pour un jeune animal accueilli et émancipé au centre ce sont presque deux qui sont directement replacés sur leur site de découverte, après information du découvreur.

Les intempéries de la première quinzaine de mai ont occasionné l'arrivée de plusieurs martinets noirs affaiblis ainsi qu'un jeune héron cendré, et des hérissons dénutris et parasités. Les mammifères, comme en 2009, représentent environ 20% des entrées et après les écureuils de sont des renardeaux qui ont constitué la majorité des effectifs : là encore, ramassage abusif mais le plus souvent mort de la mère, et même dans un cas incendie du terrier. Un très jeune chat forestier, seul rescapé d'un écrasement (mère et fratrie) par un engin de débardage, est quand à lui encore en cours d'élevage.

Busard cendré marqué en 2007 © Gilles Moynes / Athenas



Protection du busard cendré

Avec pour partenaires la DREAL, le Conseil Régional de Franche Comté et le Conseil Général du Jura, la campagne de surveillance et protection du busard cendré a redémarré en avril. De quinze couples initialement identifiés, il ne restera au maximum que 13 suite à la période froide et pluvieuse de début mai : retards de ponte, mortalité d'adultes (une femelle marquée par nous en 2007) et raréfaction des proies ont déjà fait de cette saison de reproduction une année moyenne. Souhaitons que les envols de jeunes puissent se passer sans destructions volontaires. Dans ce but, les modalités de la surveillance ont fait l'objet d'une réunion avec les différents services constituant la MIPN (Mission Interservices de la Police de la Nature). Enfin, une action de sensibilisation grand public est entreprise en direction de l'ensemble des habitants de la zone concernée (Finage dans le Nord Jura).

Contact : centre@athenas.fr - 03 84 24 66 05

Caroline et Philippe s'en vont, Simon et Samuel arrivent

Après respectivement 3 et 6 années de travail à la LPO Franche-Comté, Caroline Bonfill et Philippe Legay quittent la LPO pour de nouvelles aventures. Du côté des arrivées, Simon Philippe a été embauché comme animateur nature en novembre dernier (voir ci-après). Samuel Maas a quant à lui été recruté en tant que chargé d'étude dans le pôle Conservation.



Caroline



Philippe



Samuel



Simon

Animations scolaires

L'éducation à l'environnement est aujourd'hui fortement ancrée dans l'apprentissage de nos enfants. Faisant partie intégrante des programmes scolaires depuis quelques années déjà, elle a permis à la LPO Franche-Comté de développer et proposer des cycles d'animation variés et originaux. Cette année, quatre grands projets sont menés tout au long des périodes scolaires :

- "Naturaville", financé par la Communauté d'agglomération du pays de Montbéliard, permet la découverte et la sensibilisation à la nature en ville.
- "Sur la piste des ENS", financé par le Conseil général du Doubs, favorise la mise en valeur des espaces naturels sensibles du Doubs.
- "Oiseaux et lac de Vaivre", financé par la CCAV, permet aux enfants de l'agglomération de Vesoul de découvrir et d'apprendre grâce ce lac et à la faune qui y est associée.

infos de la LPO

la LPO en action

- "Mon école est une Réserve Naturelle", cofinancé par le Ministère de l'écologie et Réserves naturelles de France, s'appuie sur la Réserve naturelle du Sabot de Frotoy afin de découvrir et transmettre la gestion de cette espace naturel remarquable.

Au total, durant cette année 2009-2010, pas moins de 25 classes auront été sensibilisées, soit plus de 600 enfants âgés de 3 à 11 ans.

Simon Philippe

Sorties nature en site Natura 2000

Pour la troisième année consécutive, la LPO Franche-Comté est chargée d'animer des sorties nature sur les sites Natura 2000 gérés par le Grand Dole et l'EPTB Saône et Doubs. Les visites se succèdent depuis le début du printemps dans le Massif de la Serre, la Forêt de Chauv et en Basse Vallée du Doubs. Nous avons commencé par une visite sur un îlot de sénescence dans lequel le travail des pics, champignons et insectes xylophages était on ne peut plus visible. Une sortie de découverte des amphibiens a ravi les participants venus découvrir les grenouilles, crapauds et tritons, visite ponctuée d'une magnifique observation de sonneur à ventre jaune. Ces sorties, accompagnées par l'organisme gestionnaire et souvent par d'autres acteurs locaux, permettent de faire le lien entre le plaisir de l'observation, les nécessités des études et les mesures de gestion concrètes de ces espaces naturels mises en place par le programme européen Natura 2000.

Guillaume Petitjean

Découverte des oiseaux dans le site Natura 2000 Forêt de Chauv
© Damien Cocâtre / Grand Dole



Atlas ornithologique 2009-2012

L'Atlas des oiseaux nicheurs de France Métropolitaine est un projet collectif initié par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) et la Société d'Etudes Ornithologiques de France, avec la collaboration scientifique du Muséum National d'Histoire Naturelle.

Les premiers Atlas Nationaux ont contribué de façon significative à l'amélioration de nos connaissances quant à la répartition des oiseaux en France Métropolitaine et ont servi à de nombreuses reprises à des fins de conservation, d'enseignements et de recherche. Parallèlement, et suite à un accueil favorable de la proposition lors du 32ème Colloque Francophone d'Ornithologie, un projet d'Atlas des oiseaux en hiver a vu le jour.

La LPO Franche-Comté est la structure coordinatrice régionale pour ces deux projets d'Atlas, avec des partenariats possibles.

La base de données en ligne "Obsnatu la Base" est l'unique outil régional de gestion des données Atlas et de leur valorisation, y compris cartographique, en temps réel.

L'animation locale de l'Atlas, soumise éventuellement à des évolutions au gré du contexte et des bonnes volontés au sein de l'association, s'organise globalement par département. La réunion des observateurs du 6 février 2010, pour la première fois déclinée simultanément dans 4 départements, a eu lieu dans cet esprit.

Contacts :

- Territoire-de-Belfort "élargi" (Nord-Est Franche-Comté) : Bernard Marconot (bernard.marconot@gmail.com)

- Haute-Saône : Frédéric Maillot (maillotfrederic@wanadoo.fr)

- Doubs : Emmanuel Cretin (e.cretin@wanadoo.fr)

- Jura : Jean-Philippe Paul (jean-philippe.paul@lpo.fr) et Thierry Petit (thierry39@free.fr)

2009 était l'année de lancement. 2010 est une année plus construite dans la démarche de prospection : cela se traduit actuellement par l'attribution de mailles à des "coordinateurs de maille". Le fichier d'attribution est consultable sur notre site internet au lien suivant :

http://franche-comte.lpo.fr/index.php?m_id=20090

Pour vos observations de terrain, pensez à lire les news atlas sur le site internet de la LPO FC.

Pour des informations plus détaillées concernant l'atlas, consulter le bulletin spécial obsnatu sur le site de la LPO FC : http://franche-comte.lpo.fr/index.php?m_id=20053

Atlas zone NE FC, coordinateur Bernard Marconot (bernard.marconot@gmail.com)

23 mailles entières ou à plus de 60 %, 2 mailles à 40 % en Franche-Comté, 8 mailles frontalières <20% en Franche-Comté.

Pour 2010, 11 coordinateurs de maille dans le secteur, assurant la coordination de 18 mailles.

4 mailles complètes sont restées sans coordinateur, il sera nécessaire de trouver des coordinateurs en 2011.

Selon les disponibilités de chacun, la prospection avance bien durant cette année 2010.

Bernard Marconot



Sommaire du dernier numéro

Hors-série "Spécial Atlas"

- Les démarches Atlas nationaux

- L'atlas des oiseaux nicheurs 2009-2012

- L'atlas des oiseaux en hiver 2009-2013

Téléchargez le bulletin naturaliste

Obsnatu "Spécial Atlas" :

<http://franche-comte.lpo.fr>

Abonnez-vous à la liste de discussion

Internet Obsnatu : fr.groups.yahoo.com/group/obsnatu-fc



Compte-rendu de l'Assemblée Générale du samedi 3 avril 2010

36 membres présents – 72 procurations soit 108 présents et représentés

Bilan moral

Le bilan moral est présenté par Frédéric Maillot. Une question sur les compétences et les personnes bénévoles est posée en séance, Jean Christophe Weidmann répond qu'il serait bien effectivement qu'il y ait des personnes bénévoles compétentes et diverses. Le bilan moral est approuvé à l'unanimité par les membres présents ou représentés.

Rapport financier

Le rapport financier est présenté par l'expert comptable, M. Mary du Cabinet Cecam. On note 30% d'augmentation sur le budget 2009 par rapport à l'année précédente.

Nous avons obtenu 448 476 € de recettes en 2009 contre 342 703 € en 2008. Les financements proviennent essentiellement de l'état, de la région et des fonds européens, avec un bémol, c'est que les fonds européens sont reçus nettement plus tard que les autres.

Les produits de fonctionnement passent de 438 604 € en 2008 à 523 418 € en 2009.

Les charges de fonctionnement / frais fixes s'élèvent à 134 460 € pour 2009 contre 84 076 € pour 2008. En fait elles sont quasi stables car la différence est imputable au colloque Milan royal d'une part et d'autre part de l'augmentation du loyer MEFC valorisé dans nos compte mais supporté par l'association de gestion MEFC ainsi que la subvention régionale correspondante valorisée également dans nos comptes.

Les charges de personnel ont également évolué, 352 900 €, avec une augmentation de l'équipe salariée en 2009, 13 salariés, pour répondre à l'évolution des actions.

Pour le résultat de l'exercice, le budget est à l'équilibre avec un résultat de 14 000 €

Au bilan les autres créances s'élèvent à 350 000 €, donc la trésorerie baisse.

Pour le commissaire aux comptes : l'équilibre positif à 14 000 € ne suffit pas à améliorer la trésorerie qui s'effondre.

Question de Pierre Manchon sur les ressources financières qui souligne que la marge de manœuvre est très serrée. Le commissaire aux comptes note la difficulté de fonctionner avec les fonds européens, le président indique la problématique de ces fonds qui sont intéressants pour les associations riches et qui ont de la trésorerie.

L'association essaie d'avoir des prêts bancaires mais les banquiers sont frileux. L'association n'est pas en péril, il ne faut pas payer des agios alors qu'il y a des créances à venir ! Le besoin de trésorerie est crucial pour les mois à venir. Les démarches sont lancées avec Franche-Comté Active.

Pour les ressources financière autres que publiques, signalons qu'une des placettes de nourrissage du milan royal a été financée par SITA SUEZ et l'autre par Nature & Découverte. Les entreprises sont réticentes pour le mécénat et pour le directeur il faut déjà consolider l'association avant de s'engager sur le mécénat/partnership pour obtenir des nouveaux financements

Pour le commissaire aux comptes il est indéniable que si la part des fonds européens et des aides de l'état augmente, l'association risque d'aggraver sa situation en terme de trésorerie.

Ainsi notre problème de trésorerie est devenu structurel. Il convient donc de travailler sur la constitution de fonds propres pour consolider et assurer la réalisation de notre projet à moyen terme notamment sur l'axe de la conservation (espèces, espaces et refuges LPO) pour les années à venir.

Le commissaire aux comptes certifie que les comptes ont été bien faits, les éléments sont suffisants et donnent une image très claire des comptes L'expert comptable indique que l'association est "riche et pas riche" et que pour lui, il faut trouver 100 000 €.

Le commissaire aux comptes, M. Futin, approuve les comptes 2009 sans aucune réserve.

Après lecture du rapport du trésorier et du rapport général du commissaire aux comptes, l'assemblée générale approuve dans toutes leurs parties le rapport du trésorier et les comptes de l'exercice 2009 tels qu'ils sont présentés, et donne au trésorier et au commissaire aux comptes quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice, voté par les membres présents ou représentés avec une abstention de l'assemblée.

Il est proposé d'affecter le résultat excédentaire de l'exercice de 14 314,14 € en "report à nouveau". Cette affectation est approuvée à l'unanimité par les membres présents ou représentés.

Rapport d'activité

Le rapport d'activité coordonné et mis en page par Filippa De Oliveira, est présenté à l'assemblée, avec quelques chiffres marquants pour cette année 2009 : près de 1 000 adhérents, une augmentation très forte du bénévolat avec plus de 28 000 heures de bénévolat estimées grâce aux prospections et animations dynamisées pour l'Atlas des oiseaux nicheurs, 3 100 participants aux animations nature, 260 animations et 30 conférences au total par 67 animateurs.

Le trésorier fait un bilan sur les départs du personnel de la LPO passés et à venir et notamment celui de Philippe Legay chez nous depuis 2004 et très présent sur l'animation des observateurs et bénévoles. Celui-ci prononce quelques mots sur son futur départ pour les Pyrénées.

Le quitus est donné à l'unanimité au CA pour sa gestion de l'exercice 2009 par les membres présents ou représentés.

Orientations 2010 - Perspectives 2011 - 2012

Bernard Marconot rappelle le nouveau programme à moyen terme et revient sur quelques éléments d'évaluation.

Un bilan des 4 grands axes est présenté :

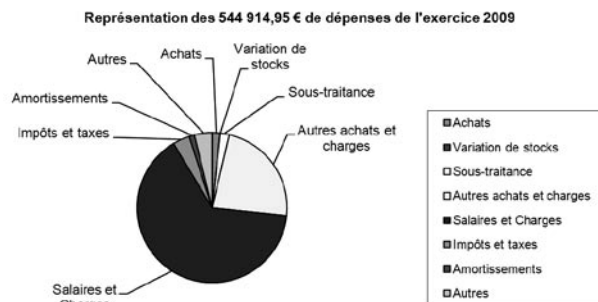
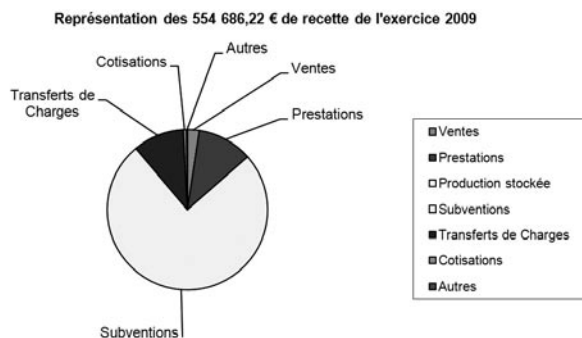
- Connaissance : Obsnatu la base : 500 inscrits et 100 000 données/an dépassées

- Conservation : Milan royal : 2 placettes réalisées, marquages alaires

- Sensibilisation : Education à l'environnement et sensibilisation, au plus près des actions LPO (refuges LPO, accompagnement des partenaires sur la gestion de sites)

- Structure : Formation des membres, bénévolat, groupes locaux

Compte-rendu de l'Assemblée Générale



Certains projets restent encore à finaliser : depuis 2006, la LPO a été dynamique et le programme ambitieux. Une priorité pour 2010, terminer les étapes clés avant d'en commencer de nouvelles, par exemple, publier le Falco en 2010 et en 2011/2013 : conservation des espèces et des espaces.

Un bilan sur la crise de croissance est présenté :

- sollicitations de la LPO FC en très forte hausse.
- structure de financements fragile (pas de vrai fonctionnement, trésorerie en difficulté à partir de fin 2009).
- nécessité d'adaptation de l'équipe, de l'organisation et de la gouvernance et des outils de gestion.

Un début de traitement de cette crise a été réalisé en 2009, et sera poursuivi en 2010.

Pour les orientations 2010, les priorités sont de consolider l'organisation et de finaliser les chantiers 2008-2010 avant d'en entamer de nouveaux. Actions en cours ou à mettre en œuvre :

- Commission conservation (atlas et enquêtes, publication 2010 et Falco).
- Echanges entre CA et salariés.
- Charte LPO Franche-Comté (accueil, fonctionnement de l'association, accompagnement des bénévoles et des salariés)
- Recrutement de membres pour le CA.

Perspectives 2011/2012, méthodes à mettre en œuvre par le CA :

- Recherche, recrutement et "stage d'accueil" de cadres associatifs.
- Mise en valeur des points forts et originalités (bénévolat, refuges LPO, forte expertise sur les oiseaux, les amphibiens, les reptiles et les mammifères hors chauves-souris).
- Limiter menaces et points faibles (développer une démarche durable sur trois piliers : social, économique et environnemental).
- Préciser notre "métier" sur dossiers impactant pour la biodiversité (infrastructures et aménagements, problématiques telles que le bois/énergie, débat public).
- Préciser nos objectifs grand public : devenir des rencontres nature, par exemple.
- Préciser nos objectifs, approche et partenariats sur la trame verte et bleue ou sur la protection et la gestion de sites.
- Choix parcimonieux des opportunités à saisir avant 2013, par exemple la problématique agricole au centre des enjeux biodiversité ou la formation des professionnels, domaine où nous sommes déjà sollicités.

Election du CA 2010

- 15 membres en 2009 : Jean-Claude Chevrot, Alain Fonteneau, Virginie Heck, Frédéric Maillot, Pierre Manchon, Bernard Marconot, Bernard Marchiset, Christophe Mauvais, Jan Siess, Emmanuel Cretin, Mathias Fleur, Denis Fresard, Georges Lignier, Pierre Piotte, François Rey-Demaneuf

- 5 membres sortants : Emmanuel Cretin, Mathias Fleur, Denis Fresard, Georges Lignier, Pierre Piotte, François Rey-Demaneuf

- 2 nouvelles candidates : Annie Thevenet, Corinne Petitcolin

Emmanuel Cretin se pose des questions sur la commission connaissance conservation et indique qu'il abandonne la responsabilité de la commission car elle demande énormément de temps. Bernard Marconot indique que cette question sera à l'ordre du jour du prochain CA. Frédéric Maillot précise que ce n'est pas anodin si cette commission ne fonctionne pas car cela implique une capacité des bénévoles à animer cette commission.

Pour Frédéric Maillot il faut trouver une synergie entre bénévoles et salariés. Pour la commission connaissance conservation, il n'y a pas assez de bénévoles au sein de cette commission (Atlas, suivi et accompagnement de l'observation...). Ce sont encore les vice-présidents et le président qui coordonnent les actions. Il faut que chacun trouve sa place, comme par exemple Emmanuel Cretin qui indique qu'encore beaucoup de mailles sont coordonnées par les responsables départementaux. Jan Siess indique qu'il faut positiver et qu'il faut y aller, il ne faut pas avoir peur de s'engager.

Le CA 2010, élu à l'unanimité par les membres présents ou représentés, est composé des 15 membres suivant : JC Chevrot, E. Cretin, A. Fonteneau, V. Heck, G. Lignier, F. Maillot, P. Manchon, B. Marchiset, B. Marconot, C. Mauvais, C. Petitcolin, P. Piotte, F. Rey-Demaneuf, J. Siess, A. Thevenet.

Questions diverses

Renouvellement des commissaires aux comptes titulaire et suppléant. Tous les 6 ans, l'assemblée doit précéder au renouvellement du commissaire aux comptes titulaire et à son suppléant. L'Assemblée générale renouvelle le commissaire aux comptes, le cabinet Futin & associés en tant que titulaire et la Fiduciaire de Franche-Comté avec une abstention. Ce point n'aillant pu être préparé en amont pour une délibération à l'assemblée, celui-ci est reporté à une prochaine Assemblée générale extraordinaire.

A 17h, Frédéric Maillot, Président de séance, clôt la réunion.

Frédéric Maillot (président de séance) et Bernard Marchiset (secrétaire de séance)

Groupe local Territoire de Belfort

Les prochaines réunions du groupe local sont programmées aux dates suivantes, à 20h :

Lundi 20 septembre et vendredi 12 novembre à la Maison de Quartier des Forges.

Actualités :

- Chasse : une rencontre a eu lieu en janvier avec la fédération de chasse du Territoire de Belfort pour évoquer les problèmes de tirs dans le secteur de la corne nord du Malsaucy. La fédération a expliqué que dans cette zone, seules les battues aux sangliers sont possibles. Les dirigeants de la fédération de chasse souhaitent combattre les pratiques de chasse illégales et nous demandent de leur signaler toute infraction dont nous pourrions être témoins. Ils s'engagent à ne pas chasser près de la corne du Malsaucy lorsque des animations y ont lieu (ex. Eurobirdwatch).

- Eolien : un article paru dans l'Est Républicain précisait que la LPO était contre le projet éolien du Fayé à Grosmagny, sans que notre association n'ait été consultée. Une demande de rectification a été faite, précisant la position de la LPO France (éolien discuté au dernier conseil national) et de la LPO FC : la LPO acte le développement des énergies renouvelables, avec en préalable toutes les mesures permettant d'économiser l'énergie, tout en ne sous-estimant pas les impacts et en évitant l'installation d'éoliennes dans les sites naturels remarquables. Pour le site du Fayé, au vu des connaissances actuelles, l'implantation est fortement déconseillée, à cause des impacts sur les rapaces et cigognes entre autre. Un prédiagnostic approfondi s'impose.

Animations : le stand au marché de Noël d'Auxelles n'a pas été un succès.

Un week-end sympathique du groupe local (14 personnes) au lac du Der, les 23 et 24 janvier, malgré une météo maussade le dimanche, 11 participants à la sortie à Kembs le 30 janvier avec de nombreuses espèces observées, 13 participants à la soirée refuges du 12 mars, très peu de public non membre LPO présent, 15 participants à la sortie "pic cendré" organisée avec la MdE du Malsaucy, 15 participants à la conférence et à la sortie les oiseaux du printemps à Essert les 16 et 18 avril.

Formations 2010 : la formation naturaliste débutant programmée sur l'aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt, coordonnée par Georges Lignier connaît un grand succès, 22

participants, des "mordus" car pratiquement tous présents à la séance de samedi 7 mars dernier malgré la neige et la bise.

Succès également avec les formations niveau 2 perfectionnement "chants d'oiseaux", 15 participants et 4 animateurs.

Connaissance : l'atlas des oiseaux nicheurs et hivernants a bien démarré dans le secteur avec la réunion des observateurs du 6 février, sortie sur le terrain le matin et nombreux éléments de méthodologie donnés l'après-midi, pour observer avec le plus d'efficacité possible.

Le plan de restauration Milan royal dans le secteur du Sundgau est coordonné par François Rey-Demaneuf, une première sortie à la recherche du Milan royal a été organisée le samedi 13 mars.

Conservation : le dossier pose de nids artificiels d'hirondelles de fenêtre est en cours et devrait être présenté en cours d'année au comité de pilotage RFF : il concerne la pose d'un "hôtel à hirondelles" et d'environ 380 nids, dans 25 communes, dossier suivi par Jean-Michel Gatefait et Christophe Morin.

Bernard Marconot

Semestre montbéliardais

Nos sorties, dans la zone naturelle de Brognard autour de l'observatoire pour les hivernants en février et au Trou Vervel pour suivre l'installation du gros de la troupe des migrateurs fin avril, ont été suivies par 26 personnes...

Regrets : la visite de la galerie Cuvier au Château de Montbéliard et la conférence sur refuge et biodiversité ont attiré un maigre public le 12 mars !

Par ailleurs nous avons participé à une animation avec la SHNPM et Vergers Vivants dans le cadre de montage et pose de nichoirs liés à une opération de la commune de Vieux-Charmont et de l'aménageur d'un nouveau quartier en construction.

Fête de la nature classique avec animation autour des refuges de Glay et Valentigney.

3 membres suivent la formation naturaliste (niveau 1) ; 3 nouvelles adhésions ont été enregistrées au groupe et 2 adhérents ont leurs premiers pas dans la dernière sortie.

Enfin nous clôturons le semestre par une sortie sur le secteur de Brebotte le 6 juin.

Georges Lignier, coordinateur groupe local PM

Groupe local de Lons

Deux enquêtes ont été menées par le Groupe local de Lons-le-Saunier ce printemps.

La première est le prolongement de l'enquête 2009 sur le peuplement de pics de la vieille futaie de Montciel à la périphérie de Lons. Elle a permis de confirmer la présence de quatre espèces : pic épeiche, pic épeichette, pic mar et pic vert. Les trois sorties ont permis notamment de connaître plus précisément le nombre de couples de pic épeiche : il y aurait au moins quatre territoires qui se rejoindraient sur la partie haute du plateau dont la surface prospectée couvre près de 170 ha. Cette densité de couples est d'autant plus importante dans la partie sud du site là où le boisement est le plus dense et le plus sénescence. Une ou deux sorties fin mai et mi-juin

Deux administrateurs de la LPO Franche-Comté en pleine action d'observation au Lac du Der © Bernard Marconot



du côté des groupes locaux

devrait permettre de continuer à chercher les cavités occupées en repérant le cris caractéristiques des oisillons de pic au nid.

La deuxième enquête a concerné la chevêche d'Athéna. Deux territoires ruraux ont été prospectés au cours de 5 sorties : Orbagna-Maynal au sud de Lons et L'Etoile-Montmorot-Villeneuve Sous Pymont au nord. Au sud un couple a été contacté à Maynal, au nord ce sont quatre mâles qui ont été contactés sur les communes de L'Etoile et de Montmorot. Pour ces derniers, deux couples sont très proches de la voie de contournement de Lons en construction.

Pour cette fin de printemps, il est prévu des comptages d'hirondelles de rivage sur la rivière de l'Ain en canoë le 19 juin (où l'espèce partage les berges avec le guépier d'Europe), et sur les gravières en exploitation de Desnes-Vincent entre fin mai et début juillet.

Le groupe a été bien présent durant la Foire éco-bio Terra de Lons et le Marché de printemps d'Orbagna avec tenue de stand et animation grand public. Merci aux bénévoles d'y avoir consacré autant de temps.

Jan Siess

Groupe local du canton d'Audeux

Pour ce premier trimestre 2010, deux sorties ont été organisées, dont l'une était inscrite au calendrier des animations nature du mois de janvier. Le thème en était les canards hivernants et dimanche matin 17 janvier le rendez-vous était donné à la gravière de Pagney. Dix personnes étaient présentes ; la météo, pas très encourageante au début, est devenue plus clémente en fin de matinée. Comme la gravière de Pagney était désertée par les canards, nous nous sommes rendus à Marnay. Canards chipeaux, fuligules milouins et fuligules morillons étaient au rendez-vous. Samuel Maas assurait les commentaires et répondait aux questions des participants qui ont bien apprécié cette matinée.

Autre sortie, autre ambiance... samedi 27 mars le groupe local avait rendez-vous avec Joël Simeray sur la pelouse sèche de Bellevue, aux Monts de Gy. La météo n'était pas très engageante, la matinée presque sans pluie mais le vent glacial ! Une douzaine de personnes se sont retrouvées pour observer quelques passages très rares et entendre quelques alouettes lulu. Les cornouillers mâles en fleur et les leçons de botanique et d'entomologie que nous ont données Joël Simeray et Jean-Louis Romand ont heureusement rempli la matinée et largement contribué à la satisfaction de tous !

Au mois de février, en guise de réunion mensuelle, une rencontre autour du thème des libellules a réuni une quinzaine de bénévoles. Samuel Maas, grand connaisseur en la matière, a réalisé une superbe présentation des 70 (!) espèces de Franche-Comté avec toutes leurs subtiles différences ; ce diaporama fut une découverte pour tous les présents, attentifs et stupéfaits de la grande diversité d'un monde auquel jusqu'à présent ils ne prêtaient pas d'attention particulière et pour lequel leur regard a été radicalement changé !

Soirée du 12 mars 2010 :

Dans le cadre de l'animation concertée sur toute la région de Franche-Comté, avec pour thème «Créer un refuge LPO pour préserver la biodiversité» et sur l'invitation du groupe local, Daniel Winter (référent des refuges à la LPO Isère) est venu présenter une conférence sur les refuges LPO à la Maison pour tous d'Audeux, vendredi 12 mars à 20h30. Quarante



Les groupes d'Audeux et de Besançon pour la soirée chouette à la Saline d'Arc-et-Senans © Christian Chopard

personnes étaient présentes. La soirée a débuté par un diaporama consacré pour l'essentiel à trois refuges en Isère dont celui de Daniel (30 m² en ville), exemplaire ! Ses photos, superbes, et ses commentaires, précis et rigoureux, souvent servis avec humour, ont ravi (et impressionné) les auditeurs. La soirée s'est poursuivie par une discussion avec beaucoup de questions sur tous les aspects des refuges (adhésion, charte, pratiques, ...). L'intérêt suscité a conduit la soirée jusque minuit passé, le public étant en grande partie déjà sensibilisé par les problèmes d'environnement. Encore Merci à Daniel Wichter pour cette épatante soirée.

Daniel Gillet

Groupe local Besançon

- Samedi 6 février : Le groupe local participait à la journée des observateurs à Besançon. Sortie terrain le matin le long du Doubs et formation atlas oiseaux nicheurs, présentée par Emmanuel Cretin et Philippe Legay à la Maison de l'Environnement l'après-midi (une trentaine de personnes). Nous avons vu le harle huppé et le couple de faucons pèlerin à la citadelle. Certains se sont inscrits pour suivre une maille atlas oiseaux nicheurs.

- Samedi 27 février : sortie chant des rapaces dans le Marais de Saône animé par Alain Fonteneau et Jacqueline Nicot. 15 courageux sont venus, 10 sont restés, il tombait des cordes. Alain nous a présenté à l'abri de l'espace du Marais les rapaces que nous sommes susceptibles de rencontrer en Franche-Comté, photos à l'appui et chants sur CD. Alain a plusieurs fois imité le chant du mâle et de la femelle hulotte avec son appeau, sans succès, mais au retour presque au sortir du chemin, le mâle et la femelle ont chanté. Deux personnes l'ont aperçu dans les jumelles. Nous étions tous ravis d'avoir osé braver les éléments, et surpris que la pluie n'arrête pas les élans du printemps ! Comme quoi il faut toujours faire confiance à dame nature !

- Samedi 6 mars : Le groupe a participé à la soirée chouette à la Saline Arc-et-Senans, pré-lancement du refuge Salines aux côtés du groupe d'Audeux et d'autres bénévoles.

- Vendredi 12 mars : Soirée conférence "Créer son refuge LPO pour la biodiversité" organisée par les groupes locaux dans toute la région. La conférence du groupe local Besançon a eu lieu au centre ville de Besançon. La salle a été mis gracieusement à notre disposition par Susan Severson membre du

groupe. Peu de monde, mais une soirée conviviale riche en échanges.

Formation : Nous avons mis en place une formation naturaliste débutant au sein du groupe, élargie à celui d'Audeux. 14 participants et 3 formateurs. Pour la partie "formation chants d'oiseaux" c'est Samuel Delon qui a animé les 3 séances sur terrain tout au long de l'année dans différents milieux. En cas de besoin, Nick Dery a été en renfort. Pour la partie en salle, André Nobillaux et Nick Dery sont intervenus sur des thématiques propres à leur champs de compétences. Déjà 2 formations en salle se sont déroulées à Montfaucon lundi 29 mars par André Nobillaux (histoire et généralités sur l'oiseau) et lundi 19 avril par Annie Manchon (quizz chants d'oiseaux entendus sur 3 précédentes sorties et critères d'identification).

- Vendredi 9 avril : Participation au salon Bio organisé par la MEFC, animations jeux de sensibilisation pour enfants, une 20^{aine} sont passés sur le stand.

- Samedi 8 mai : sortie visite refuge d'Alain et Gwanaël Solviche, à Éternoz. Alain Solviche avait convié Emmanuel Cretin pour une initiation aux chants d'oiseaux. Le Torcol fourmilier nous attendait avec son chant si particulier, il niche dans un vieux pommier du verger. La visite du refuge est un enchantement, sur une surface de 6 ha, dont une grande partie en zone inondable, la famille Solviche a su améliorer, créer ou laisser des biotopes qui accueillent toujours plus de biodiversité. Ne ratez pas la prochaine visite, à vivre sans modération !

- Dimanche 9 et lundi 10 mai : Le comité d'organisation de la Foire Comtoise a reconduit son invitation en mettant gracieusement à notre disposition un stand de 27 m² sur 3 jours. Comme l'an passé nous avons proposé des animations de sensibilisation nature au moyen d'approches ludiques à destination des enfants. Cette année nous avons inauguré en accord avec le comité, une journée consacrée spécifiquement à l'accueil des écoles de Besançon. Lundi matin, 17 élèves CM1 de l'école Dürer de Planoise encadrés par M. Laurent Barato, l'après-midi 30 élèves CM1 de l'école Helvétie du Centre Ville encadrés par leur maître M. Jean-Philippe Care et 4 parents accompagnateurs ont participé aux animations. Les enseignants ont beaucoup apprécié et ont d'ores et déjà prévu une suite en classe. Bilan très positif de cette 2^{ème} édition de stand LPO à la Foire Comtoise. La réunion trimestrielle du groupe a eu lieu lundi 7 juin de 18h30 à 19h30 avant la conférence.

- Lundi 7 juin : Conférence sur les papillons de jour d'après un diaporama de photos personnelles épinglées et commentées par Samuel Delon, à Montfaucon.

- Samedi 3 juillet : Conférence papillons de jour, suivie d'une sortie sur le terrain animée par Samuel Delon

Annie Manchon

Groupe local Vesoul

L'exposition au Centre Leclerc a eu lieu du 2 au 5 novembre 2009 et a connu un succès important. Elle présentait le groupe local et ses activités. Nous remercions l'ensemble des personnes qui ont participé à son élaboration, ainsi que celles qui ont donné du temps par leur présence.

Nous sommes allés au lac du der les 29 et 30 novembre 2009. Nous étions 14 pour ce week end d'observation où nous avons eu la chance de voir par deux fois le pygargue en

chasse. Après la soirée très animée, le lendemain : lever des grues, et départ pour le lac de la forêt d'orient (harle piette, bernache nonette, cygne de Bewick, etc.) malgré un temps venté et légèrement pluvieux.

Nous étions 17 personnes le 15 janvier pour une première réunion 2010 du groupe, nous avons partagé les galettes des rois pour fêter ensemble le début d'année. C'est lors de cette réunion que nous avons préparé la Journée mondiale des zones humides : ouverture de l'observatoire du lac le dimanche 31 janvier et installation notre exposition. Malgré le froid, de nombreuses personnes se sont arrêtées et ont pu avoir des informations sur la journée des zones humides et les actions de préservation.

Le 6 février 25 personnes ont bravé la pluie pour la journée des observateurs animée par Frédéric Maillot, le matin autour du lac et l'après midi à la maison des associations.

Rencontre le 18 février avec Mme Ly à Scey sur Saône pour l'accompagner dans son projet d'animation et de valorisation de la biodiversité au sein du collège dont elle est CPE.

Le 19 février à la demande du groupe, Emmanuel Cretin a animé une conférence sur le retour du loup et des grands prédateurs à la Maison des Associations, plus de 80 personnes sont venues à cette soirée.

Participation à l'opération de comptage et sauvetage des batraciens à Pontcey en février et mars.

Réunion d'information sur l'enquête chevêche avec Renaud Scheifler le 1^{er} mars.

Le 12 mars, nous avons organisé la soirée sur les refuges, conjointement avec les autres départements. Le diaporama présentait la biodiversité de proximité, trente personnes ont participé à cette soirée coanimée par Bernard Marchiset et Didier Coltel des parcs et jardins de la ville de Vesoul.

Plusieurs réunions et sorties d'observations ont eu lieu après le 12 mars : quatre sorties sur le terrain et une théorique concernant la formation naturaliste, deux réunions du groupe local, une rencontre à l'arborétum de Mailleroncourt-Charrette, et sorties du calendrier.

Animation à Vellefrie le 15 mai au sein du verger de P. Troux (du groupe local) avec Sébastien Levret : les insectes alliés du jardin et leurs refuges. 20 personnes ont participé à cette animation enrichissante et passionnante.

Bernard Marchiset et Jean-Marc Gérard

Animation au Lac de Vaivre pour la Journée Mondiale des Zones Humides © Bernard Marchiset



Formation "Diagnostic Refuge LPO"

La journée de formation du 13 mars faisait suite à une première journée organisée à l'automne dernier et destinée aux personnes "relais" désireuses de se perfectionner dans la mise en place et la gestion d'un refuge LPO, ceci dans l'optique d'apporter une aide aux adhérents du réseau des refuges LPO, en particulier lors des demandes d'adhésion au réseau. Rendez-vous était donné aux participants à Lavernay (25). Se sont retrouvées huit personnes en début de matinée, toutes bénévoles des groupes locaux de Montbéliard, Belfort, Montfaucon et Besançon. La journée était animée par Daniel Winter, référent refuges du département de l'Isère, département qui détient le record national du nombre de refuges actifs, près de huit cents actuellement. La matinée s'est déroulée chez Karine et Jean-Yves Duquet, adhérent familial à la LPO et nouvel adhérent au réseau des refuges.

L'objectif de la matinée était simple: il s'agissait pour le groupe d'opérer un diagnostic refuge chez un particulier pour aboutir à une liste de préconisations à fournir au propriétaire pour l'aider à l'aménagement de son refuge. Après une observation minutieuse du milieu existant sur le terrain et de l'environnement périphérique, les participants aidés de Daniel

Winter ont établi une liste de "choses à faire et à défaire" à propos de nichoirs, gîtes à insectes et mammifères à installer, plantes et arbustes à favoriser, ainsi que la création d'un point d'eau pour attirer amphibiens, libellules et autres habitués et servant d'abreuvoir aux oiseaux et petits mammifères.

La matinée fut bien remplie par l'exercice; malgré une météo bienveillante, la température n'ayant rien d'estivale, tout le monde s'est retrouvé pour un "pique-nique" sympathique et convivial dans la salle de réunion du groupe local à Audeux. Une discussion s'est ensuite ouverte pour établir un bilan de la

matinée. Il en ressort que le point essentiel est de rappeler la démarche éthique d'être refuge LPO et le respect de la charte et qu'il s'agit avant tout d'acquérir la connaissance et la compréhension de l'écosystème composant le refuge dans sa globalité, en ayant conscience que l'on ne peut donner des recettes toutes faites. A chacun d'adapter l'accueil de la biodiversité à son refuge, sans avoir peur de tâtonner, et en n'oubliant pas que le groupe local est un lieu d'échanges et d'entraide. Sur l'aspect pratique, un point d'amélioration a été indiqué: le diagnostic ayant été réalisé par le groupe dans son ensemble, on préconise pour une prochaine fois, de se mettre en binôme pour une meilleure efficacité et organisation.

La journée s'est terminée par une visite rapide du refuge de Daniel Gillet à Audeux.

Suite de la formation:

Ces rencontres se révèlent très enrichissantes, chacun apportant son savoir et ses compétences sur les divers aspects

du refuge; les conditions de (non-)financement imposent que leur prise en charge soit assurée complètement par les bénévoles. Ainsi, pour poursuivre cette action d'auto formation collective par les visites et les mises en situation, les participants ont prévu une nouvelle journée le 29 juin chez Anne-Lise Peugeot à Valentigney; au programme: diagnostic nouveau refuge par le groupe le matin, et observation d'une prairie fleurie chez Anne-Lise l'après-midi, animée par un botaniste et un entomologiste. Par ailleurs, Daniel Winter se propose de revenir bénévolement au printemps prochain pour une journée consacrée aux nichoirs et arbres têtards.

Daniel Gillet & Annie Manchon

Soirée "Créer son Refuge LPO pour la biodiversité"

Le vendredi 12 mars 2010 était organisé en Franche-Comté une soirée d'information sur les Refuges LPO. En cette année internationale de la Biodiversité, il semblait important de rappeler que la biodiversité dite de proximité, considérée trop souvent comme commune, mérite elle aussi toute notre attention. L'objectif était donc de présenter la richesse de cette nature de proximité et surtout les gestes simples que chacun peut mettre en œuvre pour la préserver. Le programme Refuge LPO étant un outil adapté permettant un accompagnement dans cette démarche, les 7 groupes locaux de la région ont décliné cette soirée à leur façon: conférences, diaporamas, témoignages de propriétaires de Refuges LPO et de bénévoles LPO. Certains ont fait venir en plus des intervenants extérieurs: Daniel Winter référent Refuge LPO de la LPO Isère pour le groupe local d'Audeux; Didier Coltel technicien espace vert pour le groupe local de Vesoul; Josiane Goepfert du «potager d'une curieuse», Vergers Vivants, l'Union apicole du Pays de Montbéliard et Thierry Malvéty du musée Cuvier pour le groupe local de Montbéliard.

Au total c'est un peu plus d'une centaine de personnes qui auront été sensibilisées lors de cette soirée.

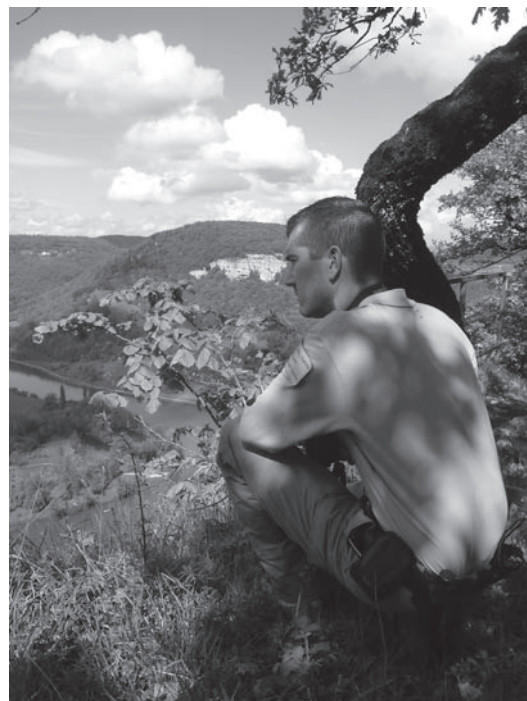
Caroline Bonfill



Soirée refuge du 12 mars au groupe local d'Audeux © Claudie Maréchal



Zoom Agent de l'ONCFS



Sébastien Lamy, agent de l'ONCFS dans le département du Doubs et passionné de nature, répond à nos questions sur son métier au quotidien

D'où te viens ton intérêt pour l'environnement ?

Depuis que je suis enfant, je me souviens avoir toujours été dehors, en balade avec mes parents. A l'occasion de sorties champignon, mais surtout grâce à la pêche, loisirs qui a occupé bon nombre de mes journées de vacances. En 3ème, j'ai rencontré le fondateur du club de pêche à la mouche de mon coin du Cher. Ceci a déclenché une véritable passion sur un terreau déjà bien riche. J'ai poursuivi mes études (Bac scientifique, BTS Gestion et Protection de la Nature) dans ce sens. J'ai tenté sans succès de passer le concours d'entrée au Conseil Supérieur de la Pêche (actuel ONEMA), j'ai finalement réussi celui de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Après coup, cette situation me convient mieux, car, j'ai dans ce domaine plus de recul, ce qui me permet d'avoir une plus grande objectivité pour mon travail.

Ton métier au quotidien ?

Un de nos missions principales consiste à aller au contact des différents acteurs de l'environnement sur le territoire du Doubs. Nous rencontrons donc quotidiennement les partenaires techniques, les élus locaux... Notre seconde mission concerne la police de la nature. Nous sommes chargés de constater les infractions au code de l'environnement. La troisième mission est d'ordre technique. Nous appliquons des protocoles de suivi sur différents thèmes. En ce qui me concerne, je travaille notamment dans le cadre de l'observatoire national de l'écosystème "Prairie de fauche", sur un suivi des oiseaux prairiaux.

Une journée-type à l'ONCFS ?

En fait, il n'y a pas de journée-type. Nous sommes régulièrement appelés à devoir vérifier telles ou telles informations. A constater une atteinte à des milieux ou à effectuer une enquête. Ceci nous amène parfois à adapter les horaires de travail aux besoins du moment. C'est une contrainte à prendre en compte, notamment en ce qui concerne la vie familiale.

Ta place dans la protection de la nature ?

Ce métier me plaît pour son rôle prépondérant pour faire respecter le code de l'environnement. Il nous permet d'être constamment au contact du terrain, d'être les sentinelles de la protection des milieux naturels. L'aspect technique nous permet des échanges riches avec les autres structures d'étude et de préservation de la nature. J'aime aussi le travail d'information et de prévention, indispensable, mais je suis conscient qu'il faut parfois passer à un travail de répression. Le tout est de savoir rester toujours objectif, afin de bien prendre en compte tous les acteurs intervenants sur les milieux naturels.

Interview réalisée par Guillaume Petitjean

Espèces protégées : du nouveau

Historique de la réglementation de l'environnement

Dès 1930, un texte intègre dans notre pays la protection des paysages. Cependant, le texte fondateur de la protection de la nature en France est apparu il y a seulement une trentaine d'années, en 1976.

Il s'agit de la loi N° 76-629 du 10 juillet 1976. Votée à l'unanimité au parlement, cette loi a posé les bases de la protection de la nature telle qu'on la connaît aujourd'hui, en donnant au législateur les moyens juridiques de protéger les espèces et leurs milieux.

Totalement novatrice pour l'époque, elle prévoyait notamment dans ses grands principes : *La protection des espaces naturels et des paysages, la préservation des espèces animales et végétales, le maintien des équilibres biologiques auxquels ils participent et la protection des ressources naturelles contre toutes les causes de dégradation qui les menacent sont déclarés "d'intérêt général"*.

Plus récemment, en 2000, a été mis en place le Code de l'Environnement. Ce Code assemble des dispositions de toute provenance, allant du droit interne (Code Rural, Code forestier, Code de l'Urbanisme, etc.) au droit international (Conventions internationales, Directives européennes), et alliant du droit privé et public.

Sa finalité originale (protection et conservation de l'environnement) mais surtout ses principes propres (principes de précaution, de prévention, principe pollueur-payeur...) permettent de le distinguer des autres droits et de créer pour la première fois dans notre pays un "Droit de l'Environnement".

La partie du Code de l'Environnement qui nous intéresse dans cet article figure dans le Titre 1^{er} du Livre IV intitulé "Protection de la faune et de la flore". Dans cette partie a été transcrite la loi de 1976.

La buse variable, comme tous les rapaces, a bénéficié d'une protection intégrale en 1976 © Frédéric Maillot



Le sonneur à ventre jaune, un amphibien protégé se reproduisant dans des ornières forestières ©Mathias Fleur

C'est aujourd'hui l'article L.411-1 du Code de l'Environnement qui pose les bases de la protection des espèces. Il fixe un certain nombre d'interdictions que le législateur peut utiliser pour protéger les espèces et leurs milieux.

Mise en place de la protection des espèces

Dès 1981, en application des dispositions pré-citées vont entrer en vigueur deux arrêtés ministériels (Arrêtés du 17 avril 1981 fixant les listes des espèces d'oiseaux et de mammifères protégés) et permettre de faire appliquer la réglementation sur le terrain.

S'en suivront au cours des années et décennies suivantes les arrêtés "Flore protégée", "Reptiles et Amphibiens protégés", "Insectes protégés", "Mollusques protégés", "Poissons et Crustacés protégés", etc.

Ces premiers arrêtés, dans leur forme originelle, visent à protéger les espèces des atteintes directes.

Sont notamment interdites :

- pour les espèces animales : *"la destruction ou l'enlèvement des oeufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la naturalisation d'animaux de ces espèces ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente, leur vente ou leur achat"*,

- pour les espèces végétales : *"la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement de végétaux de ces espèces, de leurs fructifications ou de toute autre forme prise par ces espèces au cours de leur cycle biologique, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat, la détention de spécimens prélevés dans le milieu naturel"*.

Toutes ces interdictions étaient, et restent aujourd'hui, réprimées de délit par la loi.

Ces arrêtés ont vécu et ont permis une réelle protection pour bon nombre d'espèces jusqu'alors mises à mal par des

atteintes directes : braconnage, commerce, naturalisation, destruction de "nuisibles"... Les exemples les plus médiatiques de cette protection ont été sans doute les rapaces, les ardéidés (hérons, aigrettes...) ou encore certains carnivores tels que le chat forestier qui faisaient l'objet de destructions quasi-systématiques dans les campagnes.

Cependant, ces arrêtés ne reprenaient pas un certain nombre d'interdictions pourtant originellement prévues par la loi de 1976.

Ainsi il était jusqu'alors impossible de relever des infractions telles que la perturbation intentionnelle ou la destruction du milieu "de vie" (sites de reproduction, aires de repos...) des espèces protégées.

C'est encore le cas actuellement pour les espèces de flore protégées dont la protection des milieux n'est pas prise en compte dans les arrêtés de protection en vigueur.

Aujourd'hui, l'atteinte directe aux espèces ne semble plus être le problème majeur affectant la biodiversité. Par exemple, 70% des zones humides ont été altérées voire détruites le siècle dernier sur notre territoire. Chacun a pu constater la banalisation des écosystèmes : arrachage des haies, arasement des talus, comblement des mares, destruction des vergers, reconversion des prairies en cultures, urbanisation anarchique...

Face à l'altération constante des milieux naturels et au constat d'érosion de la biodiversité, le législateur se devait de pallier à ces manquements juridiques.

Progressivement, à partir de 2007, les premiers arrêtés furent donc abrogés pour laisser place à des arrêtés de protection "nouvelle génération".



Les zones humides, des milieux naturels qui ont été détruits et continuent d'être menacés © Annie Thévenet et Corinne Petitcolin

Principales modifications apportées par les nouveaux arrêtés de protection

Cinq arrêtés "nouvelle génération" sont désormais en vigueur en France et ont abrogés ceux qui les précédaient. Ils concernent les insectes, les mammifères terrestres, les mollusques, les amphibiens et les reptiles et les oiseaux.

La notion de "spécimen" et d' "espèce"

Les nouveaux arrêtés ne parlent plus seulement d'espèces protégées, mais de spécimens d'espèces protégées.



ONCFS

L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, établissement public sous tutelle des ministères et de l'Ecologie et de l'Agriculture est présent dans tous les départements Français. Il est en charge de faire appliquer la réglementation en vigueur au titre de la Protection de la nature.

La conservation de la biodiversité constitue actuellement un axe prioritaire dans les missions qui lui sont dévolues.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter les services départementaux de votre région.



Le courlis cendré, une espèce prairiale bénéficiant d'un suivi de l'ONCFS © Frédéric Maillot

Le "spécimen" y est clairement défini et comprend "tout oeuf ou tout animal vivant ou mort, ainsi que toute partie ou tout produit obtenu à partir d'un oeuf ou d'un animal". Une plume de mésange, ou un tapis en poil de chat forestier sont donc réglementairement des spécimens !

La définition de spécimen vise également à distinguer au sein d'une même espèce les animaux qui proviennent du milieu naturel de notre territoire (qui jouissent d'une protection intégrale et renforcée) et les autres spécimens détenus légalement (qui ne sont plus concernés par la présente réglementation mais par une autre partie du Code de l'Environnement spécifique à la détention d'espèces non domestiques).

Le niveau de protection fixé par la loi est donc passé de l'espèce à l'individu.

En conséquence, toute personne qui a en sa possession un spécimen appartenant à une espèce protégée par les arrêtés pré-cités doit justifier de sa provenance légale ("issu d'un élevage dont le cheptel a été constitué conformément à la réglementation en vigueur au moment de l'acquisition des animaux, ou provenant d'un autre Etat").

A défaut de pouvoir le justifier, le spécimen sera considéré réglementairement comme prélevé dans le milieu naturel, et provenant du territoire métropolitain de la France. La réglementation en vigueur s'appliquera de plein droit.

La charge de la preuve revient donc désormais au détenteur du spécimen, permettant ainsi une protection accrue des animaux issus de la nature.

Les nouvelles interdictions s'appliquant aux espèces protégées

Les nouveaux arrêtés reprennent dans leur intégralité les interdictions prévues par les anciens arrêtés (Cf. paragraphe sur la "Mise en place de la protection des espèces").

S'y ajoutent désormais la perturbation intentionnelle ; ainsi que la destruction, l'altération ou la dégradation du milieu particulier des espèces protégées :

La destruction, l'altération ou la dégradation du milieu particulier des espèces animales protégées

Cette interdiction constitue une avancée majeure dans la protection des milieux et s'applique aux cinq arrêtés de protection précités. Elle est réprimée par un délit.

Elle concerne l'ensemble des espèces d'insectes, de mollusques et de mammifères listées dans les arrêtés. Toutefois, elle ne concerne qu'une partie des reptiles, amphibiens et oiseaux protégés :

- Chez les reptiles et amphibiens, sont concernées les espèces citées à l'article 2 de l'arrêté, à forte valeur patrimoniale (Grenouille agile, Crapaud sonneur à ventre jaune, Triton crêté, Rainette verte, Lézard vert, Couleuvre d'Esculape...) et sont exclues les espèces citées aux articles suivants (Crapaud commun, Salamandre tachetée...)

- Chez les oiseaux, sont concernées toutes les espèces citées à l'article 3 de l'arrêté (regroupant schématiquement les espèces nicheuses, de passage ou hivernantes ayant une présence régulière en France) ; et sont exclues les espèces citées aux articles suivants.



Constatation d'un délit de circulation d'un véhicule à moteur dans un espace naturel © Sébastien Lamy / ONCFS

Le milieu est ainsi défini par la loi : "*parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants.*"

Les interdictions de destruction, d'altération ou de dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques suivants : "*milieux réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques.*"

La personne qui constate la destruction du milieu d'une espèce protégée doit donc démontrer que l'impact commis sur l'espèce remet en cause le bon accomplissement de son cycle biologique.

La perturbation intentionnelle

Cette interdiction est la seule infraction citée à ne pas être punie de délit. Elle est réprimée par une contravention de 4^{ème} classe.

Pour l'illustrer concrètement, cette interdiction peut s'appliquer dans les cas suivants :

- Toute personne qui perturbe une mare à l'aide d'un filet troubleau dans laquelle se reproduisent des amphibiens protégés (tritons, crapauds...) en vue de les capturer.

- Toute personne qui s'emploie volontairement à faire décoller des regroupements de laridés ou de bécasseaux sur une plage en période hivernale

- Toute personne qui perturberait la nidification d'un faucon pèlerin sur une falaise en faisant de l'escalade, tout en sachant pertinemment que l'espèce est présente sur le site.

La perturbation intentionnelle est appréciée au cas par cas par la personne qui constate l'infraction. Cette dernière s'attachera à déterminer un impact de l'action reprochée sur l'espèce visée, et bien sûr la notion d'intention.

Pour les naturalistes, cette réglementation implique également de respecter un code de déontologie qui doit normalement être déjà le leur.

Quelques principes juridiques

En matière de protection de la nature, nous avons vu que deux types d'infractions peuvent être relevées : les délits (pénalement plus graves) et les contraventions

Le délit

Il est caractérisé lorsque deux choses sont démontrées :

- Les faits reprochés (capture, destruction, mise en vente...) doivent être clairement établis,
- Doit exister un élément moral : La personne qui commet l'infraction ne doit pas ignorer qu'elle commet un acte illégal.

En l'occurrence, nul n'est sensé ignorer la Loi, ... mais la complexité et la profusion des textes rend la réalité de terrain très différente !

Ainsi, une personne qui détruirait le milieu particulier d'une espèce protégée (une mare où vient se reproduire une population de Grenouille agile par exemple) mais qui ignorerait la présence de l'espèce sur le site et son statut juridique, pourrait difficilement être condamnée devant un tribunal.

En revanche, si la même personne décide de commettre l'infraction (détruire la mare à Grenouille agile) en toute connaissance de cause (informée au préalable), alors elle s'expose à de lourdes sanctions pénales pouvant aller jusqu'à six mois d'emprisonnement et 9 000 € d'amende.

La contravention

Pénalement moins grave, elle peut être relevée à l'encontre de quiconque la commet, sans avertissement préalable, dès lors que l'infraction est clairement établie. Elle est sanctionnée de 750 € d'amende pénale au maximum pour la perturbation intentionnelle.



Informers les propriétaires et élus de la présence d'espèces protégées, par exemple dans une mare, permet de sauvegarder ces espèces © Damien Cocâtre / Grand Dole

Contribuer à la protection des espèces protégées

Il n'est pas besoin d'être assermenté pour participer activement à la protection des espèces et de leurs milieux. Les actions suivantes sont à la portée de toute personne motivée :

- Participer à la connaissance des espèces et de leur milieu de vie, ainsi qu'à leur répartition géographique précise (Obsnatu La Base est à cet égard un excellent outil de collecte d'informations)
- Informer les propriétaires, les communes, les administrations... des sites où sont présentes des espèces protégées par la loi.
- Contacter l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) en cas de constatation flagrante d'infraction au titre de la protection de la nature.

La protection des espèces et de leurs milieux passe par une connaissance fine de leur biologie et de leurs aires de répartition. Cette connaissance, loin d'être exhaustive, doit s'acquérir et s'enrichir de manière collective si l'on veut aboutir à une protection concrète sur le terrain.

C'est la condition *sine qua non* du respect de nos engagements en matière de conservation de la biodiversité.

Le Technicien de l'Environnement du Service Interdépartemental de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort. Cyril Sénéchal

Pour en savoir plus

Les cinq arrêtés "nouvelle générations" sur la protection des espèces : www.legifrance.gouv.fr Y figurent notamment l'intégralité des listes des espèces protégées concernées et les modalités de leur protection.

<http://www.legifrance.gouv.fr/rechTexte.do> (puis taper mammifères, reptiles, amphibiens, oiseaux, etc.)

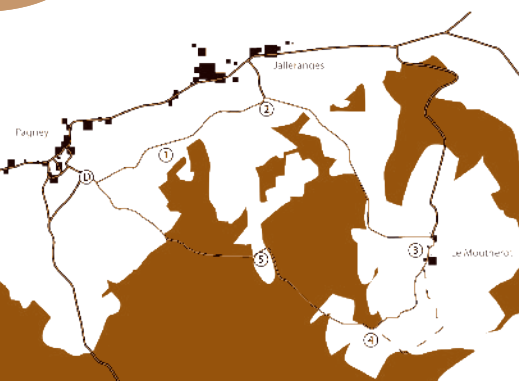
balade nature

Pagney-Jallerange-Le Moutherot



La pelouse du Moutherot

© Serge Galliou



En arrivant à Pagney depuis Jallerange, s'engager dans la première ruelle à gauche, puis encore à gauche pour déboucher sur les champs d'où vous partirez pour cette promenade très facile. Compter environ 2h30 pour parcourir la boucle, le nez en l'air. Longer le mur du parc où de magnifiques arbres abritent quelques cavités creusées par les pics qui, d'ailleurs, ne manquent pas de se manifester. Sur la droite, à flanc de colline, les pâtures et vergers sont séparés de haies rustiques, visitées l'hiver par les grives litornes, merles, rougegorges ou quelques chardonnerets. Le sentier bordé d'une haie, véritable "garde-manger" où se fauillent l'accenteur mouchet ou le troglodyte (1), traverse ensuite un petit bois de frênes et robiniers (où l'on peut voir le roitelet triple bandeau) : une borne datant de 1670, où la martre aime à marquer son territoire (!), est posée là, mystérieuse.

Depuis la partie dégagée surplombant les premières maisons de Jallerange, on aperçoit la gravière de Pagney. A la belle saison, le milan noir y établit son territoire. Continuer tout droit le long du parc du château qui recèle de beaux spécimens de pins sylvestres, tilleuls... et des caches à cavernicoles, idéales pour les chauves-souris... Un petit coup d'œil à travers la grille, peu après l'angle du mur (2), en contrebas du réservoir, permet d'apercevoir les jardins (dessinés autrefois par Lenôtre). Revenir sur ses pas et quitter Jallerange en prenant la direction de la colline.

Au milieu des prés à l'orée du bois du Grand Mont, on croise inmanquablement une ronde de mésanges ou une bande de pinsons des arbres ; la sitelle, curieuse, s'annonce bruyamment.

Dans un creux du chemin, peu après l'ancien lavoir, on découvre la source St-Pierre. Plus haut, à l'embranchement, cheminer par la gauche, sous la frondaison de noisetiers. Les grosbecs se manifestent en poussant de petits cris électriques.

Plus loin, quelques grives draines s'envolent bruyamment et se perdent entre les rangs de vignes qui s'étendent à droite, au pied du Moutherot. Le chemin débouche sur la départementale D288 (3), l'emprunter à droite, plein Sud pour traverser le village. Il n'est pas interdit de s'arrêter déguster le petit vin local, mais avec modération car la moitié du chemin reste à faire.

Le Moutherot culmine à 350 m (!) et offre une vue panoramique sur la vallée de l'Oignon, les Monts de Gy, la région bisontine, le Mont Poupet et même, par temps clair, le Ballon d'Alsace et le Mont Blanc (avec beaucoup de chance). A la sortie du Moutherot, direction Etrabonne, prendre à droite le "Chemin de Villeneuve" [variante : continuer la route d'Etrabonne qui mène, 400 m plus bas, à une zone de pelouse sèche en cours de réhabilitation : un biotope spécifique, valant le coup d'œil. 200 m plus bas, au deuxième virage à angle droit, quitter la route pour regagner à droite le point (4)].

La petite route goudronnée s'enfile entre les maisons et devient un chemin empierré, à suivre tout droit pour passer près de la fontaine Villeneuve ; à la croisée des chemins (4), tourner à droite. Avant d'entrer dans le bois, le chemin traverse des parcelles mi-pelouses sèches mi-prés pâturés, dont l'une, à gauche, est occupée selon la saison, par des moutons, de belles Salers, ou des ânes bien sympathiques. Continuer tout droit dans le bois en laissant le chemin qui serpente sur la gauche. Quelques sapins s'efforcent de former une haie ; certains d'entre eux réduits à l'état de tronc s'élancent tels des totems sculptés par les pics. Des mésanges huppées volètent à leur cime, les nonettes sont aussi souvent de la partie. Une sitelle frappe un peu plus loin, faisant concurrence au pic épeiche ; le pic noir fréquente la colline du bois de Ruppe.

Un champ apparaît au milieu du bois, à gauche, derrière une haie arbustive. Avant que le chemin ne descende, prendre à gauche (5) au niveau du rucher que l'on distingue derrière quelques arbres ; le sentier débouche au bout du champ et se prolonge, à flanc de colline, à travers bois. Bientôt, quelques vestiges de murs et pierriers envahis par la végétation attestent l'existence d'anciennes cultures. Puis, au détour d'un virage, le chemin s'éclaircit en traversant une zone encore exploitées : vignes, pâtures, vergers de vieux pommiers, bordés de haies. Un coin parfait pour la chevêche, ou le torcol à la belle saison. Une buse, cerclant sur le coteau, se fait remarquer en poussant son cri. La vue plonge sur Pagney et la vallée de l'Oignon bordée de collines boisées. 500 mètres bien agréables pour le plaisir des yeux, un mélange subtil de senteurs diverses ; 500 mètres en pente douce pour retrouver le point de départ.

Serge Galliou



FRANCHE-COMTÉ

LPO Info Franche-Comté, bulletin édité par la Ligue pour la Protection des Oiseaux - Délégation Franche-Comté - Maison de l'Environnement de Franche-Comté - 7 rue Voirin - 25000 Besançon - Tél. : 03 81 50 43 10 - Fax : 03 81 61 66 21 - E-mail : franche-comte@lpo.fr - Site internet : <http://franche-comte.lpo.fr> - La Région Franche-Comté, la DIREN Franche-Comté et le Conseil Général du Doubs sont les principaux financeurs de la LPO Franche-Comté

Directeur de la publication : Frédéric Maillot - Rédacteur en chef : Jean-Christophe Weidmann - Coordination : Guillaume Petitjean - Ont participé à ce numéro : Athanas-Gilles Moyné, Caroline Bonfill, Delphine Chenesseau-ONCFS, Emmanuel Cretin, Filippa De Oliveira, Serge Galliou, Jean-Marc Gérard, Daniel Gillet, Sébastien Lamy-ONCFS, Georges Lignier, Frédéric Maillot, Annie Manchon, Bernard Marchiset, Bernard Marconot, Christophe Morin, Jean-Philippe Paul, Simon Philippe, Benoit Pierre, Hugues Pinston, Cyril Sénéchal-ONCFS, Jan Siess - Conception graphique et mise en page : Antoine Barreau et Guillaume Petitjean, Cyril Sénéchal, Jan Siess - Diffusion : Filippa De Oliveira et Jacqueline Nicot (et al.) - Imprimé sur papier recyclé par l'Imprimerie Mourier (Imprim'vert) - Dépôt légal mars 2009 - ISSN 1955-6632 - © LPO Franche-Comté 2009 - La reproduction des textes et illustrations, même partielle et quel que soit le procédé utilisé, est soumise à autorisation.

